

FORMATION CCD-ACM du 02 avril au 16 Septembre 2020

Qu'est-ce qu'un CCD ACM :

Un Certificat Complémentaire atteste de compétences professionnelles supplémentaires celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le CCD ACM permet à son titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne externe du séjour ou de l'accueil de loisirs,
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne
- Organise des actes de la gestion courante d'un accueil collectif de mineurs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat.

Public et Exigences préalable :

Etre titulaire d'un BPJEPS et s'orienter vers la direction d'accueils de mineurs et de séjours.

Statut du stagiaire à l'entrée en formation :

Salariés ou demandeurs d'emploi.

→ Au travers des différents dispositifs de la formation professionnelle :

- le Parcours Emploi Compétences (PEC)
- le Compte Personnel de Formation (code CPF : 241669)
- Le Compte Personnel de Formation - transition professionnelle remplace le Congé individuel de formation (CIF)

Certification du CCD ACM :

- Le/la candidat.e exerce des fonctions de direction pendant au moins 18 jours consécutifs ou non au sein d'un ACM déclaré à la DRJSCS
- Il/elle élabore et soutient un document écrit de 20 pages relatant et analysant cette situation de direction en ACM

Contenus abordés :

- Rôle et missions du directeur - Cadre réglementaire d'un ACM.
- Conception et élaboration d'un projet pédagogique - La phase bilan du projet et ses outils - Connaissances de l'environnement du directeur (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics. - Management
- Règlement de conflit - Conduite de réunion - Rôle formateur du directeur, suivi des stagiaires - Gestion et budget - Economat - Les conditions sanitaires - Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports et obligation inscription du stagiaire sur Fiche GAM (Gestion des Accueils de Mineurs)/TAM (Télé procédure Accueils de Mineurs). Durée de 18 jours ouvrés minimum avec une fonction de direction ACM

Le tuteur:

Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction et une attestation de l'organisateur sera demandée.

Dates de la formation

Du 2/04/2020 au 16/09/2020-
Stagiaires Région

Du 2/04/2020 au 18/10/2020-
Stagiaires Salariés

Durée de la formation

105 heures en centre/Salariés
140 heures en centre/Région

210 à 378 heures en Entreprise

Horaires en centre

9h30 à 12h30
13h30 à 16h30

Lieu de formation

CAMPUS Léo Lagrange
5 avenue de la République
91260 JUVISY
Tél : 01.53.09.00.45

Contact et Courrier :

Mail : contact@campus-leolagrange.org

Courrier : Campus Léo Lagrange

150 Rue des Poissonniers
75883 PARIS Cedex 18
Tel : 01 53 09 00 45

Coût pour formation

Pour tout accompagnement au
financement de votre
formation/Conventionnement Région
Contacter : Alix MONSCOURT
☎ : 01 53 09 00 45

1050.00€ TT taux horaire : 10.00€

Tests de sélection :

Lundi 3 février 2020 à 10h00

ou

Jeudi 19 mars 2020 à 10h00

ou

Jeudi 2 avril 2020 à 10h00